

Séance du Conseil de Ville du 12 décembre 2022
Préavis du Conseil communal sur les postulats et motions
(art. 39 al. 3 du Règlement du Conseil de Ville)

Développement de la motion

5.12/22

« Élections et votations communales des explications svp ! »

Auteur	Pascal Domont		
But visé	<ul style="list-style-type: none">Favoriser la participation aux votations ou élections.		
Préavis du Conseil communal	Accepté	Refusé	Transformé en postulat
Motifs	<p>Le Conseil communal accepte la motion susmentionnée.</p> <p>En préambule, il rappelle que pour favoriser la participation électorale, la Chancellerie publie des explications détaillées sur les différentes manières de voter dans le <i>Delémont.ch</i>, pour chaque élection, à quoi s'ajoutent des explications pratiques fournies via l'enveloppe de vote.</p> <p>Malgré cette information, le Conseil constate, comme l'auteur de la motion, que de nombreuses demandes d'explications quant à la manière de voter ont été adressées à la Chancellerie communale, ainsi qu'au bureau électoral.</p> <p>Par conséquent, sur proposition du Bureau de vote, le Conseil communal a décidé d'imprimer et de joindre au matériel de vote officiel les indications qui paraissent dans le <i>Delémont.ch</i>. Les éclaircissements qui sont publiés dans ce cadre répondent en tout point à la requête du motionnaire et devraient favoriser la participation citoyenne aux élections.</p> <p>De plus, citant en exemple la récente campagne cantonale « J'aime ma commune – Je vote – Je m'engage », considérant que la question concerne toutes les communes du Canton, l'Exécutif delémontain a également sollicité le Délégué aux affaires communales afin de réaliser une information digitale sur différents canaux, dont les réseaux sociaux, en privilégiant le français facile à lire et à comprendre (FALC), les émoticônes et autres. Le Délégué cantonal a reçu positivement cette proposition.</p>		